

www.effilogis.fr

particuliers

appel à projets 2010



Réduire la consommation d'énergie est une nécessité pour répondre aux défis du dérèglement climatique et de l'augmentation des charges énergétiques des Francs-comtois. L'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie est une priorité régionale du contrat de projets État – Région 2007-2013. Le secteur du bâtiment est en effet le premier consommateur d'énergie et le second producteur de gaz à effet de serre en France. Cet appel à projets veut encourager les expériences qui démontrent qu'il est possible de rénover un patrimoine immobilier thermiquement vétuste en bâtiments sobres, confortables et durables pour tous.

Paul-Marie Guinchard
Directeur régional Franche-Comté de l'ADEME

Marie-Guite Dufay
Présidente de la Région Franche-Comté



© Mme Meyer / Mr Henry

« Cela fait plusieurs années que nous souhaitons construire ou rénover. Notre idée de départ était de faire une maison avec des matériaux écologiques pour vivre dans un habitat sain. Nous étions à la recherche d'un architecte lorsque nous avons

vu l'appel à projets lancé par la Région Franche-Comté et l'ADEME qui accompagnait les constructions basse consommation. Le projet BBC s'est imposé comme une évidence. Avoir une maison qui consomme peu d'énergie et qui soit agréable à vivre, voilà ce que l'on voulait.

N'étant pas des professionnels du bâtiment, nous nous sommes rapidement aperçus que nos propres compétences ne nous permettaient pas de concevoir cette rénovation seuls si nous voulions atteindre nos objectifs. Sans une réflexion globale sur le projet, des solutions mises bout à bout peuvent s'avérer non rentables économiquement ou non accessibles pour un budget donné. »

Nathalie Meyer & Xavier Henry, Pusey (70)



© www.lemoniteur.fr, droits réservés

« Les travaux réalisés dans notre maison devaient nous permettre de diviser par 3 notre facture énergétique. Pour ce projet qui nous tenait à cœur, l'appel à projets nous a ouvert davantage de possibilités, en association avec des crédits d'impôt sur certains éléments. Par ailleurs,

le choix d'un accompagnement par des professionnels a été déterminant. »

Marie-Claude Sixdenier & Jean-Pierre Cattelain, Besançon (25)

100 rénovations de logements à basse consommation d'énergie

Vous êtes **propriétaire** en Franche-Comté ?

- Particuliers de Franche-Comté
- Propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs de résidences principales
- Habitat individuel ou collectif, dont les copropriétés*

Vous souhaitez **rénové votre logement** pour réduire votre consommation d'énergie ?

- **Participez à l'appel à projets 2010** destiné à la rénovation de logements en vue de l'obtention d'une certification BBC-Effinergie Rénovation.
- **Aide financière**
Jusqu'à 11 000 € pour une maison individuelle
Jusqu'à 15 000 € pour les propriétaires bailleurs
Jusqu'à 120 000 € pour les copropriétés*
- **Bonus "social" et "performance"**
- **Accompagnement technique des lauréats**
- **Valorisation du projet**

* conditions spécifiques pour les copropriétés



www.franche-comte.fr

1 L'appel à projets

L'appel à projets régional du programme Effilogis porte sur la rénovation de 100 logements à basse consommation d'énergie dans l'habitat individuel et collectif avec pour objectif le respect du référentiel BBC-Effinergie rénovation.

Il concerne aussi les copropriétés (conditions spécifiques sur www.effilogis.fr).

2 Éligibilité des projets

L'appel à projets s'adresse aux particuliers de Franche-Comté, propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs de résidences principales. Les opérations éligibles concernent les projets implantés sur le territoire franc-comtois. **Pour répondre à l'appel à projets, vous devrez impérativement être accompagné d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'oeuvre, associée à une mission d'un bureau d'étude thermique.**

BBC - Effinergie : objectifs de performances



Département	Cep ¹ (kWh ep/m ² .an)		
	Alt.* ≤ 400 m	Alt.* > 400 m et ≤ 800 m	Alt.* > 800 m
25, 39	96	104	112
70, 90	104	112	120

* Altitude du logement

Le calcul de la performance énergétique attendue à l'issue des travaux s'appuie sur la réglementation thermique globale sur l'existant. Les consommations d'énergie prises en compte sont le chauffage, l'eau chaude sanitaire (ECS), les auxiliaires de chauffage et de ventilation, la climatisation et l'éclairage.

■ **Confort d'été** : une attention particulière devra être apportée pour que le confort d'été ne soit pas dégradé par les travaux réalisés.

■ **Perméabilité à l'air** : la valeur cible pour la mesure de perméabilité à l'air est fixée à 0,8 m³/h.m².

Pour les candidats sollicitant le bonus performance sur la ventilation, le débit de fuite d'air devra être strictement inférieur à cette valeur.

3 Sélection des projets

Outre les critères de performance énergétique visant des Bâtiments Basse Consommation, les projets seront évalués selon les critères suivants :

■ Intérêt du projet sur le plan technique (caractéristiques techniques, reproductibilité, qualité d'usage et maintien des performances dans le temps),

■ Intérêt du projet sur le plan financier (critères sociaux, exemplarité sur le plan financier, pertinence économique du projet),

■ Intérêt régional (qualité architecturale, type de construction, zones géographiques),

■ Intérêt en matière de développement durable (mobilité des usagers, urbanisme maîtrisé, énergie grise, gestion de l'eau).

⁽¹⁾ La consommation énergétique annuelle (Cep) s'exprime en kilowattheures d'énergie primaire par m² de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) : kWh_{ep}/m².an.

4 Aides attribuées

■ Aide aux études et travaux de rénovation

• Subvention de **7 000 €** pour les propriétaires occupants.

• Bonus* cumulables :

2 000 € si les revenus du maître d'ouvrage sont inférieurs aux seuils du prêt à taux zéro ;

1 000 € si le projet dispose d'une ventilation mécanique contrôlée double-flux ;

1 000 € si le niveau de consommations de chauffage du logement est inférieur à 40 kWh_{ep}/m².an.

■ Accompagnement technique assuré par un conseiller Info Energie.

■ Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

* conditions détaillées dans le règlement « particuliers » de l'appel à projets.

5 Calendrier

	1 ^{re} session	2 ^e session *
Lancement de l'appel à projets	15 janvier 2010	
Date limite de dépôt des dossiers	29 mars 2010	6 septembre 2010 *
Désignation des lauréats	septembre 2010	novembre 2010 *

Les dossiers seront examinés au fur et à mesure de leur dépôt. Tout dossier incomplet à la date de clôture de la deuxième session ne sera pas examiné. Nous vous encourageons à déposer votre candidature dès l'ouverture de l'appel à projets.

* La deuxième session devra être confirmée. Les dates sont mentionnées à titre indicatif.

6 Pour déposer un projet

Le dossier de candidature et le règlement sont téléchargeables sur : www.effilogis.fr

Il est à compléter par le candidat et à envoyer à :
Madame la Présidente de la Région Franche-Comté
Direction de l'Environnement-Eau-Energie
4 square Castan - 25031 Besançon cedex

Pour des conseils techniques
et constituer votre dossier

Contactez votre Espace Info Énergie

■ **Doubs (25)** : 03 81 82 04 33

caue25-info.energie@wanadoo.fr

■ **Aire Urbaine** (Belfort, Montbéliard, Héricourt)

03 84 21 10 69 - contact@gaia-energies.org

■ **Jura (39)** : 03 84 47 81 14 - infoenergie.jura@ajena.org

■ **Haute-Saône (70)** : 03 84 92 15 29

adara.infoenergie@wanadoo.fr